

Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

N°2019/04/0

#### 0 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2019

5 – Institutions et vie politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2019/04/1

**1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2018**

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2018, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2018, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

**CONSTATE** les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ADOpte** à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT) le compte administratif 2018 du budget principal.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2019/04/2

**2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2018**

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2018 du service de l'eau potable, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

**CONSTATE** pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité du reste à réaliser.

**ADOpte** à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT) le compte administratif 2018 du service de l'eau potable.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 28

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/3

**3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2018**

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame SEILER, conseillère municipale et doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2018 du service de l'assainissement, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**LUI DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme indiqué dans le document ci-joint.

**CONSTATE** pour chacune des comptabilités annexes, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité du reste à réaliser.

**ADOpte** à 21 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT) le compte administratif 2018 du service de l'assainissement.

Monsieur HUET, maire, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

de votants : 29

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/4

#### 4 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT) – ANNÉE 2018

7 – Finances locales  
7.1 – Décisions budgétaires  
Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCLARE** que les comptes de gestion pour l'année 2018 de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, dressés par le trésorier municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucun commentaire.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/5

#### 5 – AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL – ANNÉE 2018

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2018 :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 5.009.312,65 €	+ 597.351,03 €
Dépenses	- 4.494.802,99 €	- 1.099.632,37 €
<b>Total</b>	<b>+ 514.509,66 €</b>	<b>- 502.281,34 €</b>
2 – Résultat N-1 (compte 002 ou 001)	+ 622.717,05 €	+ 105.372,19 €
<b>3 – Résultat cumulé</b>	<b>+ 1.137.226,71 €</b>	<b>- 396.909,15 €</b>
Restes à réaliser dépenses		- 330.091,00 €
Restes à réaliser recettes		+ 355.497,00 €
<b>Déficit d'investissement à couvrir (si &lt;0)</b>		<b>- 371.503,15 €</b>
4 – Couverture du déficit d'investissement	- 371.503,15 €	+ 371.503,15 €
<b>5 – Excédent à reporter</b>	<b>+ 765.723,56 €</b>	<b>0,00 €</b>

La section d'investissement étant déficitaire de 371.503,15 € (en tenant compte des restes à réaliser), il convient de couvrir ce déficit grâce à l'excédent de fonctionnement par affectation à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT)

**DÉCIDE** de couvrir le déficit d'investissement avec l'excédent de la section de fonctionnement par affectation au compte 1068 de 371.503,15 €, et de conserver la différence soit 765.723,56 € en section de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/6

#### 6 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE L'EAU – ANNÉE 2018

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2018 :

BUDGET EAU POTABLE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice			
	Recettes	+ 663.432,13 €	+ 109.928,22 €
	Dépenses	- 626.661,51 €	- 85.636,77 €
<b>Total</b>		<b>+ 36. 770,62 €</b>	<b>+ 24.291,45 €</b>
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)		+ 157.240,26 €	+ 170.597,57 €
<b>3 – Résultat cumulé</b>		<b>+ 194.010,88 €</b>	<b>+ 194.889,02 €</b>
4 – Couverture du déficit d'investissement		-	-
5 – Excédent à reporter		<b>+ 194.010,88 €</b>	<b>+ 194.889,02 €</b>

Chaque section étant excédentaire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à 22 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT)

**DÉCIDE** de conserver ces excédents dans les sections concernées.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE

Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/7

**7 – AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2018**  
7 – Finances locales  
7.1 – Décisions budgétaires  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, donne lecture des résultats du compte administratif 2018 :

BUDGET ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
1 – Résultat de l'exercice		
Recettes	+ 569.315,96 €	+ 126.364,19 €
Dépenses	- 488.734,44 €	- 248.430,68 €
<b>Total</b>	<b>+ 80.581,52 €</b>	<b>- 122.066,49 €</b>
2 – Résultat N – 1 (compte 002 ou 001)	+ 405.334,90 €	+ 110.670,27 €
<b>3 – Résultat cumulé</b>	<b>+ 485.916,42 €</b>	<b>- 11.396,22 €</b>
Restes à réaliser dépenses		- 15.148,00 €
Restes à réaliser recettes		0,00 €
<b>Déficit d'investissement à couvrir (si &lt;0)</b>		<b>- 26.544,22 €</b>
4 – Couverture du déficit d'investissement	- 26.544,22 €	+ 26.544,22 €
5 – Excédent à reporter	<b>+ 459.372,20 €</b>	<b>0,00 €</b>

La section d'investissement étant déficitaire de 26.544,22 € (en tenant compte des restes à réaliser), il convient de couvrir ce déficit grâce à l'excédent de fonctionnement par affectation à l'article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT)

**DÉCIDE** de couvrir le déficit d'investissement avec l'excédent de la section de fonctionnement par affectation au compte 1068 de 26.544,22 €, et de conserver la différence soit 459.372,20 € en section de fonctionnement à l'article 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,



Jean-Pierre HUET



Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/8

#### 8 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

7 – Finances locales  
7.1 – Décisions budgétaires  
Rapporteur : M. JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, présente les taux des trois taxes depuis 2010 selon le tableau suivant :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55	19.55
<b>Foncier bâti (TFPB)</b>	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	19.17	16.17	16.17	16.17
<b>Foncier non bâti (TFPNB)</b>	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36	31.36

et propose de maintenir en l'état les taux pour l'année 2019.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 22 voix pour et à 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT)

**FIXE** selon le tableau ci-dessous les taux d'imposition 2019 des trois taxes :

	2019
<b>Taxe d'habitation (TH)</b>	19.55 %
<b>Foncier bâti (TFPB)</b>	16.17 %
<b>Foncier non bâti (TFPNB)</b>	31.36 %

**PRÉCISE** que les montants sont prévus au budget primitif 2019 de la commune au compte 7311.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés** : MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

2019/04/9

#### 9 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Catherine GUENSER

Mme GUENSER, adjointe déléguée aux associations, propose d'attribuer aux associations les subventions annuelles pour un montant prévisionnel de 120.000 euros.

Elle précise que les associations suivantes n'ont pas sollicité de subvention :

- |                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| - ACPG                          | - Croix Bleue          |
| - Artisans et Commerçants (ACL) | - Cultures et Partages |
| - Les Amis de Liverdun          | -- ICI Internet        |
| - Les Amis du Portugal          | - Karaté Do            |
| - Amicale des Donneurs de Sang  | -- Liverdun fan foot   |
| - Cercle Généalogique           | - Les Paniers Bleus    |
| - Chasse Fourasse               | -- Run Jet Lorraine.   |
| - Les Compagnons du Rêve        |                        |

Elle expose enfin les aides apportées en 2018 récapitulées en annexe, pour un montant total de 194.661,20 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux associations selon le tableau détaillé joint dans le document budgétaire.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019 de la ville au compte 6574 (subventions aux associations) pour 90.423 € euros et au compte 6745 (subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé) pour 29.577 euros.

N'ont pas pris part au vote, pour la subvention de l'association dans laquelle ils sont dirigeants, les élus suivants :

- M. ROUGIEUX (OMA et Les Paniers Bleus)
- Mme CARNEIRO-JOLY (OMA)
- M. JACQUOT-HECK (OMA et Les Paniers Bleus)
- M. BECK (Tennis Club)
- M. DE BIASI (Basket Club, Le Corridor)
- Mme LÉPINE (RPL)
- M. KOCH (Artisans et Commerçants)
- M. GUERRA (AGLAE).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**10 - RECONDUCTION DE L'AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES ET AUX MENUISERIES DANS LA VIEILLE VILLE**  
7 – Finances locales  
7.10 – Divers  
Rapporteur : Jean-Pierre HUET

M. HUET, maire, rappelle au conseil municipal qu'en 2013, le conseil municipal avait approuvé la modification du règlement d'octroi des aides aux ravalements des façades qui avait pour objet d'accentuer la valorisation du centre ancien.

Ainsi un secteur spécifique avait été créé, bénéficiant de subventions de 40 % des montants des devis de ravalement des façades et restauration/remplacement des menuiseries, avec un plafond de 2.440 euros.

Cette opération avait été mise en place pour une durée de trois ans. Elle a été renouvelée une première fois en 2016.

Il est à présent temps de se prononcer sur un nouveau renouvellement.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de reconduire l'opération de valorisation du centre ancien pour une durée de trois ans.

**DÉCIDE** de prévoir et définir chaque année des crédits pour mener à bien cette opération.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE

Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

Commune de LIVERDUN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

### 11 – CONVENTION D'OBJECTIFS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LIVERDUN

8 – Domaines de compétences par thèmes

8.9 – Culture

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle au conseil municipal que lorsqu'une association perçoit une subvention annuelle supérieure à 23.000 €, il est obligatoire de signer une convention d'objectif prévoyant l'objet, le montant, les conditions d'utilisation de la subvention et les engagements de l'association et de l'administration.

Ainsi, il convient que la commune et l'O.M.A. de Liverdun signent la convention d'objectif jointe en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer la convention jointe en annexe.

Ne prennent pas part au vote les membres de l'association, à savoir :

- M. JACQUOT-HECK
- Mme CARNEIRO-JOLY
- M. ROUGIEUX

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 12 – APPROBATION DES BUDGETS COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

7 – Finances locales

7.1 – Décisions budgétaires

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Sur proposition de monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **VOTE** par chapitre les budgets primitifs 2019 de la commune, du service de l'eau potable et du service de l'assainissement, arrêtés comme suit :

		RAR + BP 2019			Ensemble
		Commune	Eau potable	Assainissement	
Fonctionnement	Dépenses réelles et d'ordre	4 714 961,00 €	690 250,00 €	520 480,00 €	5 925 691,00 €
	Dépenses imprévues	31 495,56 €	27 525,88 €	10 455,20 €	69 476,64 €
	Virement à l'investissement	1 025 000,00 €	80 000,00 €	534 852,00 €	1 639 852,00 €
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>5 771 456,56 €</b>	<b>797 775,88 €</b>	<b>1 065 787,20 €</b>	<b>7 635 019,64 €</b>
	Excédent de fonctionnement reporté	765 723,56 €	194 010,88 €	459 372,20 €	1 419 106,64 €
	Recettes réelles et d'ordre	5 005 733,00 €	603 765,00 €	606 415,00 €	6 215 913,00 €
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>5 771 456,56 €</b>	<b>797 775,88 €</b>	<b>1 065 787,20 €</b>	<b>7 635 019,64 €</b>
Investissement	Déficit d'investissement reporté	396 909,15 €	- €	11 396,22 €	408 305,37 €
	Dépenses réelles et d'ordre	1 625 952,00 €	159 237,00 €	4 218 593,00 €	6 003 782,00 €
	Dépenses imprévues	24 779,00 €	3 652,02 €	6 942,00 €	35 373,02 €
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>2 047 640,15 €</b>	<b>162 889,02 €</b>	<b>4 236 931,22 €</b>	<b>6 447 460,39 €</b>
	Virement de la section de fonctionnement	1 025 000,00 €	80 000,00 €	534 852,00 €	1 639 852,00 €
	Excédent d'investissement reporté	- €	194 889,02 €	- €	194 889,02 €
	Excédent de fonctionnement capitalisé	371 503,15 €	- €	26 544,22 €	398 047,37 €
	Recettes réelles et d'ordre	651 137,00 €	105 000,00 €	3 675 535,00 €	4 431 672,00 €
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 047 640,15 €</b>	<b>379 889,02 €</b>	<b>4 236 931,22 €</b>	<b>6 664 460,39 €</b>
<b>Total dépenses (2 sections)</b>		<b>7 819 096,71 €</b>	<b>960 664,90 €</b>	<b>5 302 718,42 €</b>	<b>14 082 480,03 €</b>
<b>Total recettes (2 sections)</b>		<b>7 819 096,71 €</b>	<b>1 177 664,90 €</b>	<b>5 302 718,42 €</b>	<b>14 299 480,03 €</b>

Budget principal : adopté par 22 voix pour et par 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT).

Budget eau potable : adopté par 22 voix pour et par 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT).



Budget assainissement : adopté par 22 voix pour et par 7 abstentions (MM. et Mmes KOCH, POLI, GUERRA, SEILER, LOCTIN, BECK et BRIOT).

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 13 – CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR L'OPERATION 1<sup>ER</sup> DEPART

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée à la jeunesse, présente la convention d'attribution de subvention pour l'opération 1<sup>er</sup> départ portée par Jeunesse au Plein Air (JPA 54).

Il convient d'autoriser le maire à signer cette convention.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 14 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN À ENEDIS

3 – Domaine et patrimoine

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, explique au conseil municipal que la commune a été sollicitée par ENEDIS pour l'établissement d'une convention de mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre de travaux de modification et de mise aux normes d'un poste de transformation de courant électrique aux abords de la rue Chopin.

La parcelle accueillant le nouveau poste est cadastrée AR 37, d'une contenance globale de 3.075 m<sup>2</sup>. La surface faisant l'objet de la présente convention représente 25 m<sup>2</sup>.

Vu le projet de convention joint en annexe, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de donner tous pouvoirs au maire pour signer la convention annexée à la présente délibération, pour la mise à disposition à ENEDIS d'une partie de la parcelle communale AR 37 de 25 m<sup>2</sup>.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 21

de votants : 29

**Étaient absents excusés :** MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 15 - BAIL LOCATIF AVEC TDF AU LIEU-DIT « LES SÉZILLES »

3 - Domaine et patrimoine

3.6 - Autres actes de gestion du domaine privé

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, explique au conseil municipal que la commune a été sollicitée par TDF pour un projet d'implantation d'un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône support d'antennes nécessaires à la fourniture de communications électroniques.

Les besoins de TDF pour la réalisation de ce projet consistent en la location d'un terrain de 160 m<sup>2</sup> prélevé sur la parcelle communale A 472 d'une contenance globale de 16.484 m<sup>2</sup>, située à proximité du barrage, au lieu-dit « Les Sézilles ».

Afin de mettre en œuvre ce projet, le maire sollicite l'avis du conseil municipal pour la signature d'un bail locatif avec TDF. Celui-ci détaille les conditions de location de la partie de la parcelle A 472 nécessaire à la réalisation du projet et notamment :

- la localisation précise du lieu,
- la durée de 12 ans pour un loyer annuel de 3.500 €, révisable à l'expiration de chaque année civile sur la base de l'indice du coût de la construction.

C'est pourquoi :

Vu la demande de TDF,

Vu le bail locatif joint en annexe,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**DÉCIDE** de donner tous pouvoirs au maire pour signer le bail locatif avec TDF annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 16 – CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU LABEL « STATION PÊCHE »

8 –Domaine de compétences par thèmes

8.8 – Environnement

Rapporteur : François ROUGIEUX

Monsieur ROUGIEUX, conseiller délégué, explique à l'assemblée que :

- La commune de Liverdun est labellisée « Station Verte » et qu'elle est engagée dans la démarche « Écotourisme » en ayant rempli son référentiel « Station Verte ».
- La fédération nationale des Stations Vertes, à laquelle adhère la commune, et la fédération nationale de la pêche en France, ont élaboré un label de « Station Pêche », qui s'inscrit dans une démarche qualité, pour valoriser l'offre touristique de la pêche de loisir en France.
- Les destinations concernées doivent respecter, outre les éléments fondamentaux de la charte « Station Verte », des conditions précises pour être des lieux propices à la pratique de la pêche de loisir avec :
  - o un accueil et des services durant toute la saison d'ouverture de la pêche ;
  - o des activités pour tous pour la pratique de la pêche de loisirs.

Considérant que :

- La commune répond aux engagements du référentiel « Station Pêche », à savoir :
  - o proposer des espaces agréés pour la pêche de loisir dans un cadre paysager agréable, et particulièrement disposer du cours d'eau Moselle (2<sup>ème</sup> catégorie), géré par une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'AAPPMA Pêche et Nature du Toulois et par la fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, FDAPPMA54 ;
  - o proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche touristique, ouvert notamment pendant la saison d'ouverture de la pêche et assurant la promotion de l'offre de la pêche de loisir du territoire ;
  - o proposer un hébergement diversifié, qualifié pêche (le camping de Liverdun est qualifié « hébergement pêche »), et une restauration ouverte notamment pendant la saison d'ouverture de la pêche ;
  - o disposer de commerces proposant la vente et la location de matériel de pêche ;
  - o disposer d'un parcours pédagogique de pêche ;
  - o avoir un programme d'animations en lien avec la pêche.
- Le label « Station Pêche » apporte une visibilité complémentaire aux communes labellisées « Station Verte » sur l'offre de tourisme de nature, contribuant à l'activité économique du territoire.
- Les communes labellisées « Station Verte » et « Station Pêche » bénéficient d'un accompagnement en termes de formation et de promotion.

Il est proposé au conseil municipal de :

- solliciter l'obtention du label « Station Pêche » auprès de sa fédération nationale des Stations Vertes ;
- désigner M. François ROUGIEUX, référent « Station Verte », comme référent pour :
  - o constituer le dossier de candidature,



- co-animer la démarche qualité, une fois le label obtenu, en partenariat avec le point d'accueil touristique intercommunal et l'AAPPMA Pêche et nature du Toulous.

C'est pourquoi, vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

**APPROUVE** la candidature au label « Station Pêche ».

**AUTORISE** le maire à signer les documents afférents au dossier de candidature.

**DÉSIGNE** monsieur François ROUGIEUX comme référent « Station Pêche ».

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 17 – FUSION DES ÉCOLES CHAMPAGNE ET PROVENCE

8 – Domaine de compétences par thèmes

8.1 – Enseignement

Rapporteur : Magali CLEMENT - DILLMANN

Madame DILLMANN, adjointe au maire, avise le conseil municipal que l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Pompey nous a informés de la décision de la directrice académique des services départementaux de l'Éducation nationale (IA-DASEN), de fusionner l'école maternelle Champagne et l'école élémentaire Provence.

Cette fusion permet d'assurer d'une part une meilleure cohérence éducative de la grande section au CM2 ainsi qu'un suivi amélioré des apprentissages fondamentaux, et d'autre part d'avoir un seul projet d'école avec une seule équipe pour en assurer la construction et la continuité.

Elle permet également au directeur de cette école de 10 classes de bénéficier d'une décharge d'activité à mi-temps pour cette fonction, soit un jour de décharge supplémentaire par semaine par rapport à l'état actuel. Ainsi, il sera plus disponible pour les rencontres avec les parents sur les deux établissements.

Les seuils retenus avant fermeture de classe seront ceux appliqués aux écoles élémentaires.

Enfin, cette fusion assure aux enfants une continuité de scolarité dans le même groupe scolaire sans avoir recours à une demande de dérogation pour l'entrée au CP.

Compte tenu des avantages présentés, les conseils d'écoles de la Provence et de la Champagne se sont prononcés en faveur de cette fusion.

Le conseil municipal doit désormais délibérer pour la valider.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix pour et à 1 voix contre (M. GEIGER),

**DÉCIDE** de valider la fusion de l'école maternelle Champagne et de l'école élémentaire Provence, à la condition que les avantages acquis pour cette fusion en termes de décharge soient maintenus y compris en cas de fermeture de classe.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET





Département de MEURTHE-ET-  
MOSELLE  
Arrondissement de TOUL  
Canton Le Nord-Toulois

## Commune de LIVERDUN

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 4 avril, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSÉ, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, CARNEIRO-JOLY, JACQUOT-HECK, LÉPINE, WAGNER, ROUGIEUX, EL HSSAINI, MENDES ANTUNES, BARAILLÉ, DE BIASI, GEIGER, BINET, GUERRA, SEILER, BECK, BRIOT.

#### NOMBRE

**Étaient absents excusés**: MM. et Mmes BAUER, CAMPESE, HANEGREEFS, LALLEMENT, DUBAUX, KOCH, POLI, LOCTIN.

de conseillers : 29

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat** : M. BAUER à M. GEIGER, Mme CAMPESE à M. JACQUOT HECK, Mme HANEGREEFS à M. WAGNER, Mlle LALLEMENT à Mme GUENSER, Mme DUBAUX à M. HUET, M. KOCH à Mme SEILER, Mme POLI à M. BRIOT, M. LOCTIN à M. BRIOT.

de présents : 21

de votants : 29

Un scrutin a eu lieu, Mme LÉPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 25 mars 2019, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 6 avril 2019 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 5 avril 2019, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

#### 18 – DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ PAR LA CRÉATION D'UNE AIRE DE RETOURNEMENT DES BUS ET DE PARKINGS AUX ABORDS DE LA GARE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L.)

7 – Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de requalification de la friche industrielle Lerebourg, dont l'APD (avant-projet définitif) a été approuvé en conseil municipal le 12 décembre 2018, une aire de retournement des bus et l'agrandissement du parking situé rue Eugène Lerebourg sont prévus. Par ailleurs, le conseil municipal, lors de cette séance, a validé la rénovation du parking de l'école Dolto.

Il rappelle également que ce ne sont pas moins de cinq bus (trois du Sit et deux de la commune) qui sont amenés à tourner, parfois simultanément, autour du parking place François Mitterrand, au prix de manœuvres délicates et d'encombrements. Or, ce parking est fréquenté par les enfants que les parents amènent à l'école soit à pied, soit en voiture. De réels problèmes de cohabitation entre les piétons (d'autant plus qu'il s'agit d'enfants), les voitures et surtout les bus existent et génèrent des incivilités (automobilistes qui s'impatientent quand les bus les bloquent, et réciproquement) et de l'insécurité aux abords de l'école.

Le projet dont il est question s'inscrit dans une démarche de développement durable, et permettra de favoriser l'intermodalité des modes de déplacement :

- En favorisant l'utilisation du train pour les trajets domicile – travail, grâce à l'amélioration des conditions d'accès à la gare.

Les travaux envisagés d'agrandissement et de rénovation de parkings vont permettre de résoudre les problèmes de stationnement aux abords de la gare, et vont par conséquent réduire les freins psychologiques à l'usage du train. On peut en espérer une augmentation sensible du nombre d'usagers du train.

- En augmentant ainsi le nombre de personnes prenant le train pour se rendre à Nancy.

Cette augmentation contribuera à réduire l'engorgement rencontré à Frouard aux heures de pointe et réduira le nombre de voitures entrant à Nancy.

- En fluidifiant la circulation des bus.

Les bus ne seront, à terme, plus obligés de circuler place François Mitterrand. Ils bénéficieront d'un espace de circulation parfaitement dimensionné (évitant donc les manœuvres difficiles) et vierge de tout piéton. Les problèmes de sécurité liés à la cohabitation bus / voitures / piétons seront donc résolus.

Il constitue la première étape de création, avec le Bassin de Pompey qui l'a d'ores et déjà ciblé, d'un pôle d'échange multimodal (PEM).

Il convient de solliciter de l'État une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) de l'année 2019, dans le cadre du contrat de ruralité.

C'est pourquoi, vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité



**APPROUVE** le projet de création d'une aire de retournement des bus, d'agrandissement d'un parking rue Eugène Lerebourg et de rénovation du parking « Dolto » ;

**APPROUVE** le coût de l'opération et le financement correspondant tels que présentés ci-après :

### Coût prévisionnel

Au stade APD soit le 25/03/19

TRAVAUX	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Agrandissement du parking rue Lerebourg	97 271 €	20,00%	116 725 €	19 454 €
Eclairage du parking	63 740 €	20,00%	76 488 €	12 748 €
Création d'une aire de retournement	36 476 €	20,00%	43 771 €	7 295 €
Réfection du parking "Dolto"	19 472 €	20,00%	23 366 €	3 894 €
Aléas	11 622 €	20,00%	13 946 €	2 324 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>228 580 €</b>		<b>274 296 €</b>	<b>45 716 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre - CSFS - Contrôle technique. Participation à l'EPFL	6 353 €	20,00%	7 624 €	1 271 €
Maîtrise d'œuvre travaux communaux	5 776 €	20,00%	6 932 €	1 155 €
Publicité (BOAMP + portail acheteurs)	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Aléas	1 528 €	20,00%	1 834 €	306 €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>15 158 €</b>		<b>18 189 €</b>	<b>3 032 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>243 738 €</b>	<b>48 748 €</b>	<b>292 486 €</b>

### Plan de financement

SUBVENTIONS	Sollicitées	
Conseil départemental (priorité du CTS)	40 253 €	
Union européenne (FEDER)	69 120 €	
Etat (DETR)	36 750 €	
Etat (contrat de ruralité)	48 748 €	
	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>194 871 €</b>	80,0%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>47 979 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>49 636 €</b>	20,4%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>292 486 €</b>	

du coût global HT

**AUTORISE** le maire à solliciter de l'État une subvention d'investissement au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L.) de l'année 2019, dans le cadre du contrat de ruralité.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2019, et le seront au budget 2020 selon l'autorisation de programme votée précédemment.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 5 avril 2019

Le maire,

Jean-Pierre HUET

